



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 25 mars 2024 à 19h00 /
2024ko martxoaren 25eko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
19 mars 2024 / 2024ko martxoaren 19a	27	17

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (k) à Anita LACARRA (ri)
Pierre LAVIGNE (k) à Gorka TABERNA (ri)
Jérémy SAVATIER (ek) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI, Laetitia LAC, Xalbat GARAT

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2024-19 Participation classes de neige pour enfants de l'école Sainte Marie d'Ascaïn / Ezagutza eskolarendako Azkaingo Sainte Marie Eskolako haurrentzat diru laguntza

Il est proposé d'actualiser le mode de participation de la commune pour les enfants fréquentant l'Ecole Sainte Marie d'Ascaïn qui sont partis en séjour de classes de neige du 22 au 26 janvier 2024.

L'aide proposée s'élèverait à 12 €/jour/enfant, plafonnée à 60 € (5 jours).

Conditions pour obtenir l'aide : habiter la commune, aide octroyée deux fois maximum dans la scolarité de l'enfant.

La mesure concernerait les enfants des classes de CM1 et CM2. Cette année 34 élèves sont concernés. Il est proposé la participation de la commune à hauteur de 2 040 € (34 enfants d'Ascaïn X 60 €) à verser sur le compte de l'APEL de l'école Saint Marie.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de participer pour la sortie scolaire pour un séjour de 5 jours en séjour de classes de neige des enfants de l'Ecole Sainte Marie d'Ascaïn à hauteur de 2 040 € (34 enfants d'Ascaïn X 60 €) à verser sur le compte de l'APEL au vu de l'effectif ayant réellement effectué le séjour.

FIXE les conditions suivantes : habiter la commune, aide octroyée deux fois dans la scolarité de l'enfant, plafond de 60€/enfant pour 5 jours (12 €/jour).

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2024.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztatuturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

